

28 avr 2017 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2017

Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

L'avant-projet rassemble différentes mesures indispensables dans le domaine des soins de santé. L'avant-projet de loi est subdivisé en six chapitres :

- Extension des catégories de donneurs de sang aux donneurs HSH et donneurs atteints d'hémochromatose, sous certaines conditions
- Réforme des hôpitaux : la loi coordonnée sur les hôpitaux est adaptée afin de mettre en place un nouveau processus de programmation
- Délégation d'actes en art dentaire à des praticiens de l'art infirmier et aux professions paramédicales
- Exécution du cadre d'accord pour plus de sécurité juridique concernant les accords et conventions
- Plate-forme de données "NewAttest", présentant toutes les données relatives à l'assurance soins de santé des organismes assureurs concernés
- Diverses mesures techniques et budgétaires

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>